

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 juin 2013

---

**REPRÉSENTATION DES FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE - (N° 1129)**

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 42

présenté par

Mme Schmid, M. Quentin, M. Mariani, M. Marsaud, M. Darmanin et M. Frédéric Lefebvre

-----

**ARTICLE 33 BIS**

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« Dans le cas où un conseiller consulaire ou un délégué consulaire est également membre de l'Assemblée des Français de l'étranger, un remplaçant est désigné sur sa présentation par le président de l'Assemblée des Français de l'étranger. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination avec l'amendement demandant la suppression de la rédaction actuelle du chapitre III.